



Le droit de la garde du bébé

Par **Nouna pappi**, le **31/08/2020** à **11:24**

Bonjour, je suis marié et j'ai une petite fille de 3 mois si on decide de divorcé est ce que je peut avoir la garde de ma fille sachant que je travaille pas et mon mari est un locataire ??
Merci de me repondre

Par **youris**, le **31/08/2020** à **11:36**

bonjour,

avec le verbe pouvoir, la réponse est souvent positive.

vous savez sans doute, que le père et la mère ont l'autorité parentale conjointe, vous ne pouvez pas évincer le père de votre enfant commun.

donc, oui le JAF peut vous accorder la garde de votre fille, mais le père de votre fille peut demander et obtenir également la garde de sa fille.

je ne vois pas le rapport avec le fait que votre mari soit locataire et la garde de votre fille, êtes-vous propriétaire de votre logement ?

si vous ne travaillez pas, quels vont être vos revenus ?

Salutations